

Luxembourg, le 27 juin 2023

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Logement et à Monsieur le Ministre de l'Énergie :

« Il me revient que certaines assemblées générales de copropriétaires auraient décidé d'interdire le stationnement de véhicules électriques dans le parking de la résidence, en raison d'un risque d'incendie supposé supérieur aux véhicules à moteur de combustion.

Or, il n'existe non seulement pas de base factuelle pour une telle crainte, mais en plus, au vu de la nécessité de décarboner progressivement la mobilité dans les années à venir, une telle interdiction pourrait poser obstacle à l'atteinte des objectifs climatiques.

Au contraire, tous les efforts devraient être entrepris afin de faciliter la transition vers une mobilité climatiquement neutre. Notamment l'installation d'une borne de recharge dans les résidences devrait être possible à toute personne intéressée.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Logement et au Ministre de l'Énergie :

- *Monsieur le Ministre du Logement est-il au courant de cas pareils ?*
- *Une telle interdiction est-elle conforme avec la législation en vigueur ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre de l'Énergie entend-il sensibiliser davantage le public quant aux risques réels, voire l'absence de risques liés à la mobilité électrique ?*
- *De quelle manière le gouvernement entend-il faciliter l'installation de bornes de recharge dans les résidences ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député